



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 3^E ANNÉE

EST donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2026 ;

QUE pour l'exercice financier 2027 du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 258-19, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 258-19 sont disponibles au bureau municipal de Saint-François-Xavier-de-Viger, à l'adresse mentionnée plus bas et sur notre site internet.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à l'attention de madame Charlyne Morin, à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-François-Xavier-de-Viger, ce 16^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-six.

Charlyne Morin,
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussignée Charlyne Morin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits établis par la Loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 16^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-six.



Charlyne Morin,
directrice générale et greffière-trésorière